

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 19 juin 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BÉGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Livardun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

**N°17 – DB du 19/06/2018**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Convention de renouvellement urbain et social du quartier de la  
Penotte à Frouard**

Le quartier de la Penotte se situe au Cœur de l'Arc Sud-Ouest du territoire, connectant le cœur de ville de Frouard au futur quartier de développement urbain de la ZAC de la Croix des Hussards. Il regroupe plus de 350 logements, en habitat collectif et individuel social et pavillons privés.

Depuis 2015, il est reconnu dans le cadre de la Démarche des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville, pour lequel une convention cadre est signée, mais n'intégrant pas de démarche de renouvellement urbain, ce quartier n'étant pas prioritaire au titre des aides de l'ANRU.

Ce quartier connaît depuis quelques années une reconversion progressive qu'il convient de poursuivre au regard des enjeux du quartier, de la Commune de

Frouard et du Bassin de Pompey, en témoigne le déplacement et la construction de la nouvelle gendarmerie, la construction de l'espace Ermitage, la rénovation lourde de la voirie depuis 2012, ou encore la rénovation thermique portée par le Bailleur Principal du quartier Meurthe et Moselle Habitat.

Celle-ci a pour objet de définir les principes d'intervention et de répartition financière et techniques dédiés à la mise en œuvre du projet de finalisation de la requalification du quartier entre les collectivités locales, Ville de Frouard et Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La Communauté de Communes, au titre de ses compétences et en cohérence avec ses politiques de transport/déplacements et de gestion des déchets, intervient sur :

- La finalisation de la restructuration de la Voirie permettant les connexions avec le futur quartier de la Croix des Hussards, et notamment pour les transports en commun, et la connexion avec la Gare.
- la mise en place de dispositifs de sécurisation des accès des conteneurs à ordures ménagères enterrés sur les secteurs d'habitat collectif et groupé, permettant de décliner la partie incitative sur ces espaces collectifs.
- La poursuite de ses engagements en matière d'accompagnement à la politique de la Ville, au déploiement de service pour la petite enfance en lien avec le quartier de la Croix des hussards, ou aux enjeux de la Gestion Urbaine de Proximité ou de l'insertion professionnelle.

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de ces interventions estimées, à ce jour, à 1 815 400 € TTC pour les dépenses liées au réaménagement de la Rue de la Libération et la création d'un réseau de transport en commun sur ce secteur, comprenant une participation de 71 400€ HT pour la mise en place des contrôles d'accès des conteneurs enterrés.

La participation de la Commune de Frouard pour l'enfouissement des réseaux liée au projet d'aménagement urbain est de 430 000 € HT répartis sur trois ans (120 000 € avant le 31 décembre 2018 ; 150 000 € avant le 31 décembre 2019, 160 000 € avant le 31 décembre 2020 le solde le cas échéant avant le 31 décembre 2021), à verser à la Communauté de Communes maître d'ouvrage de l'intégralité du projet.

De plus, elle mobilise ses équipes techniques pour l'animation des différentes actions et projets en faveur de la politique de la ville et son ingénierie pour porter la Maitrise d'Ouvrage de la requalification urbaine du quartier.

La durée de la convention est celle de la durée de réalisation de l'ensemble du programme de renouvellement urbain, estimée à quatre années (2018-2021), à compter de la signature de la convention.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme du 06 juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au projet de requalification du quartier de la Penotte à Frouard.

**APPROUVE** le contenu de la convention bipartite de requalification du quartier de la Penotte déjà engagé.

**AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions auxquelles la Communauté de Communes pourrait prétendre pour le financement des travaux et études et à signer les conventions éventuelles.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRLIC**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20180619-17-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2018  
Date de réception préfecture : 26/06/2018